

2020-06

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU 23 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le samedi vingt-trois mai, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes du bourg de Carnac, sous la présidence de monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Alberte CASTADOT.

Etaient présents : Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Marion MAGAGNOSC, Virginie MASSON, Christelle SOUQUES-MIAN, Véronique SUDRE, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

Etait excusé :

Secrétaire de séance : Anthony HENRAS

I – ELECTION DU MAIRE

Monsieur Albert CASTADOT, le Maire actuel de la Commune de Carnac-Rouffiac a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Il a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu à bulletin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mesdames Véronique SUDRE et Virginie MASSON ont été nommées assesseures des votes.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

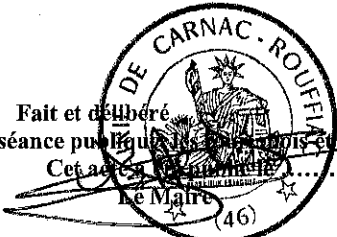
Résultats du 1^{er} tour du scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	0
Nombres de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Monsieur Mathieu MOLINIE a obtenu 10 (dix) voix.

Monsieur Mathieu MOLINIE a été proclamé Maire et a été immédiatement installé

Fait et délibéré
en séance publique le 23 mai 2020 à Carnac et an que dessus
Cet acte a été signé par
Le Maire
(46)



A CARNAC-ROUFFIAC,
le 23 mai 2020
Le Maire

